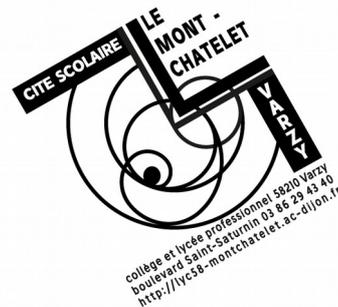




RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
POUR

Vérification annuelle, maintenance des extincteurs et
fourniture de matériels incendie et de prestations ponctuelles (01/01/2018-31/12/2020)

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

A - CADRE ET PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

A1 - Identification de l'acheteur

Nom ou raison sociale de l'acheteur : Lycée-collège Le Mont Châtelet (Etablissement public local d'enseignement)

Adresse : Boulevard Saint Saturnin – 58210 VARZY

Téléphone : 03.86.29.43.40
Mail : gest.0580042f@ac-dijon.fr

Pouvoir adjudicateur du marché : Cédrick CHARBONNEL - Proviseur

Personne chargée du suivi de l'exécution du marché : Franck PIÉLOT – Adjoint Gestionnaire

Comptable assignataire des paiements : Patricia JAILLET - Agent comptable

A2 – Mode de passation du marché

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, de l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'avis relatif aux seuils de procédure de passation des marchés publics publié au JORF n° 0289 du 20 septembre 2016, le présent marché est passé par procédure adaptée (MAPA).

A3 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet Vérification annuelle, maintenance des extincteurs et fourniture de matériels incendie et de prestations ponctuelles (01/01/2018-31/12/2020)

B – CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents décrits ci-dessous, selon les modalités également décrites.

Pour tous les documents, la signature du candidat doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Le dossier de chaque soumissionnaire comprendra :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé sur chaque page, daté et signé
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé sur chaque page, daté et signé
- Le contrat proposé, paraphé sur chaque page indiquant :
 - * le prix unitaire de la vérification annuelle (incluant les matériels et produits nécessaires)
 - * le prix unitaire des interventions éventuelles d'urgence
- un RIB original (relevé d'identité bancaire)

C – DÉPÔT DES OFFRES

C1 – Adresse et modalités de dépôt des offres

Le dossier du soumissionnaire sera constitué d'un pli fermé portant la mention : “ **NE PAS OUVRIR – CONSULTATION Vérification annuelle, maintenance des extincteurs et fourniture de matériels incendie et de prestations ponctuelles (01/01/2018-31/12/2020)** », contenant les documents décrits au chapitre B.

Il sera transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remis contre récépissé.

Et sera adressée à :

Lycée-collège Le Mont Châtelet
Boulevard Saint Saturnin
58210 VARZY

C2 – Conditions de délais

Le dossier du candidat sera transmis à l'adresse indiquée ci-dessus, par tout moyen permettant de façon certaine la date et l'heure de sa réception, de manière à parvenir au plus tard **le 15 septembre 2017 à 12h00**.

Tout retard entraînera l'élimination du candidat. Les plis arrivés hors délais seront retournés au candidat sans avoir été ouverts.

D – EXAMEN DES OFFRES, ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE PAIEMENT

D1 – Examen des offres

Le candidat est tenu par son offre durant 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres. L'examen des candidatures portera en premier lieu sur les obligations définies au chapitre B.

Les offres non-conformes à l'objet et aux cahiers des charges du marché seront éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après :

- Prix : 55 %
- Qualité des services : 45%

D2 – Attribution du marché

Il est opéré un classement des propositions sur la base des critères énoncés ci-dessus. L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse pour le Collège est retenue et son auteur se voit attribuer le marché. Le pouvoir adjudicateur notifie le résultat aux divers candidats, qu'ils soient retenus ou non.

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de service (CCAG / FCS). Les dérogations éventuelles à ce document sont celles contenues dans les présents CCAP et CCTP.

Le marché après notification au candidat retenu, est conclu pour une durée de TROIS ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 (Aucune tacite reconduction possible).

E – DÉTERMINATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES

E1 - Forme de prix

Les prix sont fermes et définitifs pour toute la durée du marché.

E2 – Avance, acompte et retenue de garantie

Il ne sera versé aucune avance ni aucun acompte au titulaire du marché.

Le titulaire est dispensé de retenue de garantie.

E3 – Modalités de paiement

Le paiement de la facture se fera selon les règles de la Comptabilité Publique par mandat administratif dans les 30 jours suivant la date de constatation du service fait à savoir la réception du rapport de vérification.

L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

A Varzy, le 21-06-2017

Cédrick CHARBONNEL, Proviseur



A _____, le _____

Le candidat :

(représentant habilité pour signer le marché)
(apposer les initiales au bas de chaque page du CCAP)

Cachet